

SM SPANC DU CLUNISOIS
COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 1^{er} AVRIL 2019 à 18h30
Salle du Quai de la Gare (CLUNY)

Monsieur Michel MAYA, Président, ouvre la séance et remercie les participants.

Il indique que ce Conseil syndical a pour but d'étudier :

- ✓ Le Rapport Public pour la Qualité du Service (RPQS) 2018.
- ✓ Le Compte administratif 2018 et le compte de gestion 2018.
- ✓ Le Budget prévisionnel 2019.
- ✓ Le Règlement de service du SPANC.

1) Adoption du Procès-verbal de la séance du 19 mars 2019 :

Monsieur Michel MAYA demande s'il y a des remarques concernant le compte-rendu du dernier conseil syndical du 19 mars 2019 qui a été envoyé à tous les délégués.
Aucune remarque n'est formulée.

Le procès-verbal du 19 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

2) Rapport Public pour la Qualité du Service (RPQS) 2018 (document joint) :

Monsieur Michel MAYA laisse la parole à Vanessa PILLON afin de présenter le RPQS 2018.

Vanessa PILLON présente le RPQS 2018.

Monsieur Michel MAYA demande à l'assemblée s'il y a des interrogations suite à la présentation.

Monsieur VADANT demande si le nombre de contrôles total correspond à l'accumulation de tous les ans, et demande ce qui reste à faire.

Vanessa PILLON répond affirmativement et explique qu'il reste un peu moins de 200 contrôles de l'existant qui n'ont jamais été faits.

Monsieur Michel MAYA précise, que les dossiers restants sont les plus récalcitrants.

Monsieur BENOIT demande quels sont les tarifs pour une demande de vidange.

Vanessa PILLON et Michel MAYA répondent que cela dépend du dimensionnement de la fosse et du type de prestation demandée, et indiquent que les informations sont téléchargeables en ligne sur le site : www.spancduclunisois.fr dans la rubrique : « Vidange groupée des fosses septiques » de la page d'accueil.

En l'absence de question, Michel MAYA demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer.

Le Conseil syndical accepte à l'unanimité le Rapport Public pour la Qualité du Service (RPQS) 2018.

3) Présentation du compte administratif 2018 et compte de gestion du receveur 2018 :

En accord avec l'assemblée, Michel MAYA présente conjointement le Compte administratif 2018 et le Budget 2019 via le power point comparatif, qui permettra une présentation globale, et indique que le temps d'échange et de questionnement aura lieu dans la foulée.

Les propositions sont indiquées comme ci-dessous :

Sur le compte administratif 2018 :

SECTION FONCTIONNEMENT	
DEPENSES 2018	244 882,92 €
RECETTES 2018	254 596,31 €
RESULTAT 2018	9 713,39 €
SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES 2018	2 918,46 €
RECETTES 2018	2 945,75 €
RESULTAT 2018	27,29 €

Le résultat net de l'exercice est donc de + 9 740,68 €

Les affectations de résultats décidées lors du budget 2017 sont de :

	Reports des résultats
SECTION FONCTIONNEMENT	18 782,44 €
SECTION INVESTISSEMENT	26 460,35 €

Le résultat de clôture de l'exercice pour la section de fonctionnement est donc de 28 495,83 €.

Le résultat de clôture de l'exercice pour la section d'investissement est donc de 26 487,64 €.

Il est proposé au Comité syndical d'affecter :

- l'excédent de fonctionnement pour 28 495,83 € en excédent de fonctionnement antérieur reporté,
- l'excédent d'investissement pour 26 487,64 € en excédent d'investissement antérieur reporté.

Monsieur Michel MAYA sort de la salle pour laisser Monsieur Jacques CHORIER faire voter le compte administratif 2018.

Monsieur Jacques CHORIER demande à l'assemblée s'il y a d'autres questions en l'absence de Monsieur MAYA.

Aucune remarque n'étant formulée, Monsieur CHORIER procède à l'adoption du compte administratif 2018.

Le Conseil syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2018.

Monsieur Michel MAYA est invité à revenir dans la salle.

Monsieur CHORIER lui indique que le compte administratif est adopté.

Monsieur Michel MAYA propose alors de procéder au vote du compte de gestion 2018 du receveur en indiquant qu'il est conforme aux éléments présentés, et au compte administratif 2018.

Le Conseil syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion 2018.

Monsieur MAYA propose de délibérer sur l'affectation de résultats proposée.

Le Conseil syndical approuve à l'unanimité l'affectation de résultats proposée.

4) Budget primitif 2019 (projet joint en annexe) :

Michel MAYA indique que le conseil syndical devra se prononcer sur le projet de budget primitif 2019 présenté à l'équilibre :

SECTION FONCTIONNEMENT	
PREVISIONS DEPENSES 2019	314 840,83 €
PREVISIONS RECETTES 2019	314 840,83 €
SECTION INVESTISSEMENT	
PREVISIONS DEPENSES 2019	27 924,59 €
PREVISIONS RECETTES 2019	27 924,59 €

Monsieur PERRIN s'interroge sur la provision de 27 000 €, et indique que le SPANC est très excédentaire se demandant quel en est l'intérêt.

Michel MAYA explique que pour cette année le SPANC ressort un bon résultat mais qu'il est plus prudent de faire une réserve justement pour pallier aux années qui pourraient avoir des imprévus, mais aussi pour l'avenir du syndicat.

Monsieur PERRIN constate que les diagnostics pour transaction / vente sont plus fructueux.

Michel MAYA indique que les contrôles ponctuels sont plus chronophages ce qui justifie l'écart de tarif avec les diagnostics organisés dans le cadre de tournées. Le temps passé agent est différent. L'essentiel est de reporter une marge de sécurité pour permettre au SPANC de tourner correctement.

Monsieur PERRIN demande s'il y aura des investissements dans le futur.

Michel MAYA indique, peut être un véhicule car le premier véhicule date de la création du SPANC, soit 12 ans, et précise l'intérêt de la réserve dans les reports de résultats.

Monsieur PERRIN comprend le raisonnement mais propose également d'avoir recours à l'emprunt ou peut être voir l'intérêt d'un équipement en tablette pour le terrain.

Vanessa PILLON indique qu'un chiffrage pour l'investissement de tablettes avait été demandé il y a quelques années, et précise que le devis en retour était très onéreux. De fait, étant incertain sur le gain de temps des techniciens en parallèle de l'investissement important, ce choix n'avait été retenu.

Monsieur PERRIN ajoute qu'il faut peut-être voir si le temps perdu est seulement au premier contrôle.

Vanessa PILLON explique que les points de contrôles ont évolués et qu'il y en a davantage, il n'est donc pas forcément évident que le contrôle périodique dure moins longtemps que le diagnostic initial.

Monsieur PERRIN indique que l'évolution du tarif donne l'impression que malgré tout le diagnostic rapporte.

Michel MAYA précise que l'évolution des tarifs apporte une zone de confort, et ajoute qu'il faut surtout revoir les tarifs des diagnostics pour les plus de 20 équivalent / habitant.

Vanessa PILLON ajoute que généralement un contrôle ne dure pas plus d'une heure sur le terrain. Mais comme ils leur arrivent d'être amenés à dégager les ouvrages alors que normalement il est bien indiqué que ceux-ci doivent être accessibles, cela prend plus de temps.

Monsieur PERRIN indique, qu'au vu des propos des techniciens, la péréquation des tarifs est faite pour éviter que certains payent pour les autres.

Vanessa PILLON précise que le temps sur place est à peu près le même pour tout le monde mais que les configurations sont différentes.

Monsieur BENOIT demande quels sont les tarifs des autres SPANC.

Vanessa PILLON indique que le SPANC du Clunisois est dans la moyenne haute.

Michel MAYA précise que nous pouvons nous baser sur un bilan comparatif de tarifs avec d'autres SPANC.

Michel MAYA indique que le SPANC n'est pas là pour faire du bénéfice mais pour assurer le service, l'objectif est donc d'appliquer les tarifs au plus juste.

Michel MAYA propose de procéder au vote du budget comme proposé, s'il n'y a plus de remarques.

Le Conseil syndical accepte à l'unanimité le Budget Primitif 2019 comme proposé.

5) Règlement de service du SPANC :

Michel MAYA explique que lors du dernier conseil syndical l'assemblée avait autorisé et validé la modification du règlement de service ; et précise qu'il faut maintenant l'adopter dans sa globalité.

Le règlement de service est adopté à l'unanimité.

6) Questions diverses :

Michel MAYA demande aux communes de tenir informé le SPANC de l'évolution des réseaux d'assainissement collectif.

Aucune remarque n'étant formulée, la séance est levée à 19 h 30.